

Résumé descriptif de la certification

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Fleuriste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 15	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312 Commerce, vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP fleuriste exerce une activité à caractère artisanal et artistique.

Doté d'un esprit créatif :

- il réceptionne, contrôle, prépare et stocke les produits et végétaux ;
- il participe à la mise en magasin, en vitrine, à la mise en valeur des produits ;
- il maintient les végétaux en état de vente ;
- il accueille le client, recherche ses besoins, lui prodigue des conseils ;
- il réalise tout arrangement courant avec tous végétaux en utilisant les techniques de dressage, piquage, montage ;
- il assure la vente courante de toute production florale et propose des services liés au produit (conseils) et au prix (réduction, promotion) en suivant des consignes ;
- il participe à la fidélisation du client (informations, carte de fidélité...) en suivant des consignes ;
- Il établit les documents de vente : facture, bon de caisse, bon de livraison ;
- Il procède à l'encaissement et prend congé ;
- il peut effectuer la livraison .

Il fait preuve en permanence d'un état d'esprit de bon gestionnaire, soucieux de qualité et d'efficacité.

L'activité du fleuriste/vendeur s'exerce fréquemment debout dans l'atelier ou au magasin. Il doit d'adapter aux contraintes saisonnières. L'exercice du métier est incompatible avec allergies et lombalgies.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- magasin traditionnel relevant du secteur de l'artisanat ; - magasin de fleurs libre service ;
- détaillants spécialisés ;
- rayon spécialisé d'un commerce polyvalent ;
- entreprise de décoration, traiteur ;
- atelier d'art floral.

Appellations courantes : Fleuriste-vendeur, fleuriste.

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1209 : Vente de végétaux

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Pratique professionnelle en atelier de production ; - Pratique de la vente-conseil en magasin ;
- Français et histoire géographie ;
- Mathématiques - sciences ;
- Éducation physique et sportive.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI NON		COMPOSITION DES JURYS
	OUI	NON	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

En contrat d'apprentissage	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
Par candidature individuelle	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X
LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX	

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 04.09.2000

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :